CONSEIL MUNICIPAL DU
25 SEPTEMBRE 2014
A 20 H 30

N° 2014/085 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 17 juillet 2014

N° 2014/086 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au budget du Lotissement Les Clos
Décision modificative n° 6 au Budget Principal

N° 2014/087 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n°7 au Budget Principal

N° 2014/088 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2014/089 Finances locales – Divers - 07-10
Nouvelles Activités Périscolaires – Signature d'une convention avec la Mairie de Arches pour mise en place d'un bus – Participation financière

N° 2014/090 Fonction Publique – Régime indemnitaire – 04-05
Indemnité d'exercice de Mission des Préfectures

N° 2014/091 Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02
Création de 4 emplois pour accroissement temporaire d'activités
Recrutement d'agents recenseurs

N° 2014/092 Commande Publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Modalités financières de l'extension du réseau EDF du GAEC de l'Epine
Décision modificative n° 8 au Budget Principal

N° 2014/093 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n°1 au Budget Forêt

N° 2014/094 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 9 au Budget Principal

N° 2014/095 Commande publique – Autres contrats – 01/04
Travaux d'entretien de la Commune pour une durée de 3 ans
Signature du contrat

N° 2014/096 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget de l'Eau

A la demande de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Conseiller municipal, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Hervé GOURDEL.

∞∞∞

<u>Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02</u>
Approbation du Conseil Municipal du 17 juillet 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès verbal de la séance du 17 juillet 2014.

∞∞∞

VOTE la décision modificative n° 7 suivante au Budget Principal

Dépenses – Article 6554 – Contributions aux organismes de regroupement + 3960,10€
Dépenses – Article 023 Virement à la section Investissement - 3960,10€
Dépenses – Article 021 Virement de la section de Fonctionnement - 3960,10€
Dépenses – Programme 251 Bibliothèque Garderie – Article 2313 Constructions - 3960,10€

∞∞∞

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

∞∞∞

Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer 4 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de créer 4 emplois non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activités dans le cadre du recensement et de recruter 4 agents recenseurs pour la durée du recensement 2015

DIT que les agents seront rémunérés sur la base d'un forfait de 4 558,22 € pour les 4 agents, soit 1 139,55 € par agent.

∞∞∞

Décision modificative n°1 au Budget Forêt

Monsieur le Maire explique qu'un titre de vente de bois a été comptabilisé deux fois sur l'exercice 2013. Il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires afin de passer les écritures d'annulation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n°1 suivante au Budget Forêt :

Dépenses – Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs + 4 290,23€
Recettes – Article 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs + 42,90 €

Dépenses – Article 6282 Frais de gardiennage - 4 247,33€

∞∞∞

∞∞∞

il manque 160,30 €

- article 701249 - Redevance pour pollution d'origine domestique : 869 €
  il convient de régler à l'Agence de l'Eau 4 313,69 €
  il manque 3 444,69 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget de l'Eau

Dépenses – Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 165,00 €
Dépenses - Article 701249 Redevance pour pollution d'origine domestique	+ 3 445,00 €
Dépenses – Article 6152 Entretien immobilier	- 3 610,00 €

AUTORISE le remboursement aux usagers suivants :
- Béton Granulats pour un montant de 830,52 €
- Commune de Saint-Nabord pour un montant de 84,83 €.

∞∞∞